



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Quinzième session

30 avril-11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2006-2007

(session directive)

Priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'énergie pour le développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques**

Note du Secrétariat

1. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable¹ et les décisions prises par la Commission du développement durable à sa onzième session² prévoyaient une participation renforcée des grands groupes aux activités de la Commission ainsi qu'à l'application d'Action 21³, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁴ et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

2. Le Bureau de la Commission du développement durable réunie pour sa quinzième session a décidé de continuer à s'inspirer des pratiques faisant appel à la participation des sessions précédentes de la Commission et du Sommet mondial pour le développement durable⁵, en invitant les grands groupes à faire des communications écrites devant servir de base à la fois aux dialogues multipartites et aux débats interactifs de la quinzième session de la Commission.

3. Pour l'organisation des apports et contributions des grands groupes aux travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable, les méthodes utilisées lors des sessions antérieures et le recours à un groupe directeur multipartite autosélectionné, composé de représentants des organisations du réseau membres des neuf grands groupes, ont été retenus⁶. Les organisations en question sont les suivantes : la Women Environment and Development Organization; Energia, réseau international sur les femmes et l'énergie durable, pour les femmes; le Groupe de jeunesse de la Commission du développement durable, pour les jeunes et les

* E/CN.17/2006/L.1.

** Les opinions exprimées dans la présente note ne reflètent pas nécessairement celles de l'ONU.



enfants; le Forum des peuples autochtones de la Commission du développement durable, le Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques et le Réseau pour la défense de l'environnement, pour les peuples autochtones; le Sustainable Development Issues Network (par l'intermédiaire de la Northern Alliance for Sustainability, du Third World Network et du Centre international de liaison pour l'environnement), pour les organisations non gouvernementales; le Conseil international pour les initiatives écologiques locales – pouvoirs locaux en faveur de la durabilité, pour les collectivités locales; la Confédération internationale des syndicats libres (par l'intermédiaire de la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques), pour les travailleurs et les syndicats; la Chambre de commerce internationale et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, pour les secteurs commercial et industriel; le Conseil international pour la science et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, pour la communauté scientifique et technique; et la Fédération internationale des producteurs agricoles, pour les agriculteurs. Ces organisations ont contribué à l'établissement du document portant sur les priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'énergie du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques, qui se trouve en annexe à la présente note.

4. Ce document donne un aperçu des contributions faites par les grands groupes aux débats concernant les principales options existantes et les mesures à envisager pour hâter l'application des textes. Il se fonde sur les communications présentées par les grands groupes à la quatorzième session de la Commission, dans lesquelles ces derniers faisaient part de leurs vues générales sur l'état de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des questions thématiques inscrites à l'ordre du jour, et faisaient notamment référence aux thèmes intersectoriels aux succès remportés et aux difficultés de mise en œuvre rencontrées et aux apports concrets⁷. Il présente diverses opinions sur les orientations à suivre et un certain nombre de solutions à l'intention des décideurs, et servira de point de départ à la participation des grands groupes à la réunion préparatoire intergouvernementale et à la quinzième session de la Commission. Les grands groupes ont certes des divergences de vues sur les besoins auxquels il faut répondre et les éventuelles synergies à développer, mais ils se rejoignent sur plusieurs questions, notamment le rôle essentiel de partenaires qu'ils jouent à l'appui des efforts déployés de concert en faveur du développement durable.

Notes

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

² *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 9* (E/2003/29).

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

⁴ Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

-
- ⁵ La participation de multiples parties prenantes aux sessions de la Commission fait partie intégrante de son programme de travail depuis la sixième session, au cours de laquelle un dialogue a été institué en application de la résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, qui recommandait à la Commission de multiplier les échanges avec les représentants de certains grands groupes, en organisant notamment davantage de séances de concertation et de tables rondes consacrées à des thèmes précis. Depuis 1998, les dialogues engagés ont permis aux grands groupes et aux gouvernements d'examiner en détail et de façon constructive, selon une formule participative unique, un certain nombre de questions intéressant le développement durable.
- ⁶ Aux termes de la section III d'Action 21, les grands groupes sont les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les travailleurs et les syndicats, le secteur commercial et industriel, la communauté scientifique et technique et les agriculteurs.
- ⁷ Les documents E/CN.17/2006/5 et E/CN.17/2006/5/Add.1 à 9 contiennent les communications des grands groupes lors de la quatorzième session de la Commission du développement durable. Ils peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante : (<http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_sdissues_major_groups.htm#CSD-14>).

Annexe

Priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'énergie pour le développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Femmes	1–23	5
II. Enfants et jeunes	24–48	8
III. Peuples autochtones	49–58	11
IV. Organisations non gouvernementales	59–83	14
V. Autorités locales	84–103	17
VI. Travailleurs et syndicats	104–143	19
VII. Entreprises et industries	144–170	24
VIII. Milieux scientifiques et technologiques	171–181	28
IX. Agriculteurs	182–204	31

I. Femmes

Prise en compte de l'égalité des sexes dans la planification, la prise de décisions et la gestion et la mise en œuvre des programmes dans le domaine énergétique

1. Les politiques, les textes de loi et les programmes ayant trait à l'énergie devraient tenir compte du fait que les hommes et les femmes jouent des rôles sociaux et économiques différents et mettre davantage l'accent sur les usages domestiques, les activités agricoles à petite échelle et les activités rémunératrices dans le secteur non structuré où les femmes sont très présentes.
2. L'intégration de l'égalité des sexes devrait permettre de s'assurer que les préoccupations tant des femmes que des hommes sont prises en compte au stade de la planification et de l'élaboration des politiques. Il conviendrait de donner aux responsables gouvernementaux une formation sur la façon d'intégrer l'égalité des sexes dans leurs travaux.
3. Les pouvoirs publics devraient se servir de données ventilées par sexe pour cerner et quantifier les besoins très différents des hommes et des femmes en matière d'énergie, concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes et évaluer les résultats obtenus.
4. Il conviendrait de se servir des audits portant sur l'égalité des sexes et des évaluations des besoins pour veiller à ce que les politiques énergétiques portent davantage sur la demande que sur les objectifs en matière d'approvisionnement afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des foyers pauvres et de faciliter l'intégration des mesures prises dans le domaine énergétique dans les plans nationaux de lutte contre la pauvreté et les initiatives des pays en faveur de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la création d'emplois.
5. Il faudrait adopter une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes pour les dépenses et les programmes d'investissements publics consacrés à l'énergie afin que les politiques et les ressources soient ciblées de façon plus équitable.

Renforcement des rôles joués par les femmes en tant que participantes et agents de changement et amélioration de la condition de ces dernières

6. Les ministères et institutions s'occupant de l'énergie étant en général le fief des hommes, les gouvernements devraient adopter des mesures correctives afin de recruter des femmes à des postes de décision et de les former comme il convient.
7. Il conviendrait d'avoir recours à des processus participatifs pour associer les femmes à la conception, au choix, à la promotion et à l'utilisation des sources d'énergie et des technologies s'y rapportant.
8. Les programmes éducatifs devraient encourager les femmes à devenir techniciennes et productrices en prévoyant une formation au fonctionnement et à l'entretien de l'équipement et d'autres formations techniques et commerciales.
9. La Commission du développement durable devrait en priorité renforcer la participation et la représentation des femmes dans son bureau, ses groupes d'experts et ses délégations afin de remédier au déséquilibre entre les sexes.

Fourniture de services énergétiques fiables et à la portée de toutes les bourses

10. Faute de services modernes, les femmes et les filles doivent aller chercher des produits combustibles et transporter de l'eau à des fins domestiques et préparer les repas dans des foyers qui enfument leur logement. Il convient d'accroître les dépenses d'équipement dans le domaine énergétique pour alléger le fardeau des femmes et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les pays en développement et en transition. Les gouvernements devraient traiter de l'accès des femmes à l'énergie dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et leurs plans nationaux de développement durable.

11. Tout en améliorant l'accès des femmes à l'énergie, il faudrait également favoriser les créations d'emplois et d'entreprises, la plupart des femmes pauvres des pays en développement n'ayant en effet pas les moyens de s'équiper si ce n'est pour mener des activités rémunératrices ou réduire leurs dépenses de combustible.

12. Il conviendrait de donner aux femmes qui souhaitent mener des activités rémunératrices davantage d'options pour ce qui est du financement des sources d'énergie, car elles éprouvent des difficultés à obtenir des crédits bancaires ou à acquérir des biens fonciers ou autres susceptibles d'être nantis.

Amélioration de la santé grâce à la réduction de la pollution de l'air à l'intérieur des logements causée par l'utilisation de certains combustibles

13. Les pouvoirs publics devraient s'attacher à favoriser l'utilisation de combustibles moins polluants, notamment pour la cuisson des aliments (par exemple GPL, kérosène, gaz butane et gaz naturel), disponibles, en particulier, en petites quantités pour que les femmes puissent les acheter et les transporter, et étudier la possibilité d'investir dans la production locale de biocarburants répondant aux besoins énergétiques des pauvres et respectant l'environnement. Ils devraient s'engager à réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de foyers où la cuisson se fait à l'aide de biocombustibles traditionnels.

14. Il conviendrait de réduire la pollution de l'air dans les logements en les équipant de fourneaux moins polluants, de cuisinières et de chauffe-eau solaires et en les munissant de trous d'aération, de fenêtres, de hottes et de cheminées facilitant la ventilation.

Prise en compte des changements climatiques et de l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes s'y rapportant

15. Le réchauffement de la planète étant appelé à beaucoup plus toucher les femmes que les hommes, les pouvoirs publics et les institutions devraient procéder à des analyses d'impact sur les deux sexes de façon à identifier les besoins propres aux hommes et aux femmes et prendre des mesures de protection face aux crues, aux sécheresses et à d'autres catastrophes. Il convient aussi de rassembler des données sur les corrélations existant entre les modes de consommation des ressources selon les sexes et leurs incidences sur l'environnement, par exemple le déboisement causé par des pratiques agricoles inadaptées ou la précarité du statut d'occupation.

16. Les femmes jouent un rôle crucial dans l'atténuation des modifications écologiques et l'adaptation à ces modifications. Les pouvoirs publics et les institutions, tous niveaux confondus, devraient les associer aux décisions concernant

les changements climatiques et tirer parti de leur savoir-faire en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits.

17. Les femmes qui n'ont pas accès aux ressources naturelles et n'en ont pas la gestion sont moins en mesure de faire face aux changements climatiques. Les pouvoirs publics et les institutions devraient donc, dans le cadre des activités qu'ils mènent dans le domaine des changements climatiques, collaborer plus étroitement avec les organisations féminines pour améliorer l'accès des femmes à ces ressources.

18. Les pouvoirs publics devraient promouvoir la coopération internationale et l'adoption de mesures concertées pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Les pays développés qui produisent le plus de gaz à effet de serre devraient jouer un rôle de premier plan en la matière, et il serait bon de décourager les accords qui ne sont pas juridiquement contraignants.

Responsabilisation en vue d'un développement industriel durable

19. Les pays développés ont actuellement les taux de consommation et de production les moins compatibles avec un développement durable et devraient mener des campagnes de sensibilisation, prévoir des obligations légales et fournir des incitations économiques pour promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

20. Plutôt que de s'en remettre à l'initiative privée et au libre jeu du marché, la Commission du développement durable et les pouvoirs publics devraient se placer dans une logique de défense des droits de manière à venir en aide directement à ceux qui sont les plus touchés par les problèmes liés à l'énergie et les changements climatiques.

Des énergies nouvelles qui ne nuisent ni à l'environnement ni à la santé

21. Les pouvoirs publics et autres institutions devraient promouvoir les investissements dans les technologies utilisant les énergies nouvelles qui sont facilement disponibles et susceptibles d'appuyer le développement économique du fait des faibles émissions de gaz à effet de serre et faire connaître ces technologies. Il s'agit notamment de systèmes fonctionnant à l'énergie éolienne ou solaire, de petites centrales hydroélectriques, d'équipements modernes fonctionnant à l'aide de biocarburants et de mécanismes facilitant les économies d'énergie.

22. Les pouvoirs publics devraient s'attacher à réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles. Outre qu'ils contribuent au réchauffement de la planète, les combustibles fossiles polluent l'air, ce qui a des effets néfastes sur la santé des populations, en particulier les pauvres et les milieux défavorisés. L'extraction et le transport du charbon et du pétrole ont également des répercussions négatives sur les communautés dans la mesure où ils impliquent une destruction des terres et une dégradation des ressources en eau.

23. Vu l'immense impact que peuvent avoir les accidents nucléaires et les déchets nucléaires radioactifs, la dégradation de l'environnement causée par l'extraction de minerai d'uranium et les risques sanitaires posés par l'énergie nucléaire, la Commission du développement durable et les pouvoirs publics devraient faire en sorte que les sources d'énergie nucléaire soient progressivement éliminées.

II. Enfants et jeunes

A. Introduction

24. Les enfants et les jeunes ne veulent pas hériter d'un monde sale, jonché de matières toxiques ou radioactives et où le carbone règne en maître. Nous appelons la Commission et toutes les parties prenantes à prendre des mesures pour assurer un avenir véritablement durable. Il convient de bien définir ce qu'est l'énergie renouvelable et de fixer des objectifs précis et assortis de délais pour l'adoption de politiques prévoyant un recours aux énergies renouvelables qui nous mette à l'abri de la pollution atmosphérique, des changements climatiques et de la radioactivité.

25. Les jeunes et les enfants sont solidaires des communautés vulnérables, de lois les plus touchées par la pollution atmosphérique et les changements climatiques, notamment les personnes à faible revenu, les groupes marginalisés, les peuples autochtones et ceux qui vivent dans des zones particulièrement vulnérables.

B. Énergie

26. Il convient d'examiner la relation entre l'accès à une énergie à portée de toutes les bourses et la lutte contre la pauvreté. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra adopter des stratégies novatrices améliorant l'accès des pauvres à l'énergie. L'accroissement de la production d'énergie ne suffit pas à garantir cet accès.

Énergies renouvelables

27. Les énergies renouvelables sont la clef d'un avenir durable. Il faut adopter une stratégie d'ensemble afin de poursuivre la recherche-développement et employer dans leur intégralité les technologies actuelles.

28. L'utilisation de petites centrales hydroélectriques, de l'énergie éolienne et solaire et de la biomasse offre des solutions durables qui tiennent compte des particularismes locaux et préservent l'environnement. Les jeunes ont joué un rôle de premier plan dans la réalisation de projets de petite envergure et il faut qu'ils puissent continuer sur leur lancée.

Économies d'énergie

29. On peut réaliser des économies d'énergie à l'échelle mondiale en rationalisant la consommation. Il conviendrait de soutenir les campagnes menées par les jeunes à l'intention des jeunes pour responsabiliser les consommateurs et favoriser des modes de vie compatibles avec le développement durable.

Énergie durable

30. Il importe de convenir d'une définition précise, universellement reconnue, de l'énergie durable, qui fait entrer en ligne de compte, comme l'indique le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la fiabilité des services énergétiques et des sources d'énergie, la modicité des tarifs, la viabilité économique, l'acceptabilité par les citoyens et la rationalité écologique. Il est évident pour les jeunes que l'énergie nucléaire ne correspond nullement aux critères établis. Les combustibles fossiles

dits « propres » ne constituent pas non plus une option permettant d'assurer un avenir véritablement durable.

En finir avec les sources d'énergie non renouvelables

31. Il convient de cesser progressivement de subventionner l'exploitation des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire dont nous dépendons, car ces subventions faussent le jeu de l'offre et de la demande et empêchent les énergies renouvelables de devenir concurrentielles.

Financement d'une énergie facilitant le développement durable

32. Il convient d'investir dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie. Les politiques adoptées devraient permettre de créer des créneaux pour les énergies renouvelables, d'atténuer les risques, de rentabiliser les énergies renouvelables et les économies d'énergie pour les petites et moyennes entreprises et de financer les lacunes existant en matière de recherche-développement et la commercialisation d'énergies propres et renouvelables.

C. Changements climatiques

33. Les changements climatiques sont la question la plus pressante pour notre génération. Afin de lutter contre ce phénomène et de s'y adapter, il faut trouver des solutions intersectorielles novatrices, parvenir à un consensus général et à une coopération qui ne se résume pas à des manœuvres politiques ponctuelles et prendre des mesures immédiates pour arrêter l'évolution et inverser les tendances qui contribuent aux changements climatiques.

34. Compte tenu des changements qui s'opèrent déjà et des prévisions pour les décennies à venir, il est indispensable de s'adapter sur le plan environnemental, social et économique afin d'atténuer les conséquences les plus funestes des changements climatiques. Cela vaut surtout pour les villes et communautés rurales situées sur les côtes et les petits États insulaires en développement. Il convient également d'étudier les rapports qui existent entre le ravitaillement international, la sécurité alimentaire et les changements climatiques.

35. Les pays en développement deviennent rapidement des acteurs importants des changements climatiques. Il est crucial de leur faire brûler les étapes du progrès technologique en mettant à leur disposition des technologies respectueuses de l'environnement et leur permettant ainsi de lutter contre les changements climatiques.

36. Il importe d'intensifier les efforts visant à définir un régime climatique pour l'après-2012. Conformément à la Déclaration internationale de la jeunesse adoptée lors de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques tenue du 28 novembre au 9 décembre 2005 à Montréal (Canada), nous exigeons que les objectifs de réduction des émissions diminuent au minimum et obligatoirement de 30 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2050 dans les pays développés. La Commission du développement durable peut favoriser le recours aux énergies renouvelables et formuler des recommandations facilitant la réalisation de ces objectifs.

37. Les méthodes de captation et de stockage du carbone constituent une solution provisoire pour atténuer les changements climatiques. Des stratégies d'avenir telles que la mise au point et l'utilisation d'énergies propres et renouvelables sont prioritaires pour le développement durable.

38. Les solutions retenues pour s'adapter aux changements climatiques doivent se conformer aux principes de la justice écologique.

D. Développement industriel

39. Pour mettre en place un cadre propice à un développement industriel équitable et durable, il conviendrait d'utiliser des stratégies de développement nationales qui responsabilisent les sociétés commerciales et industrielles. Les partenariats entre les secteurs public et privé sont essentiels, mais ne sauraient être la seule stratégie à adopter. Les enfants et les jeunes ont la conviction qu'il faut mettre l'accent sur la responsabilité citoyenne des entreprises; le Plan de mise en œuvre de Johannesburg l'a certes souligné, mais la Commission du développement durable ne l'a pas mentionné à sa quatorzième session.

40. Il faudrait prendre en compte comme il convient les incidences du développement sur l'environnement. Les gouvernements doivent être conscients de l'importance fondamentale qu'a le milieu pour les services publics et prendre les mesures qui s'imposent pour contenir la dégradation de l'environnement puis y remédier.

41. Il conviendrait de conjuguer production propre et consommation durable. Il faut transformer radicalement les modes de production et de consommation pour parvenir au développement durable à l'échelle de la planète. Comme l'indique le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, « tous les pays devraient s'efforcer de promouvoir des modes de consommation et de production durables ».

42. Il conviendrait de faire œuvre pédagogique auprès de l'opinion mondiale au sujet du développement durable. Les jeunes du monde entier préconisent des politiques durables en matière de passation de marchés et des actions d'information destinées à sensibiliser les populations et à favoriser l'autonomie individuelle. Il convient de soutenir ces efforts.

E. Pollution atmosphérique

Il faut agir pour assainir l'air

43. Les enfants et les jeunes prennent une part active à des actions pédagogiques portant sur la pollution atmosphérique et il faut intensifier ces efforts avec l'aide des pouvoirs publics.

Des mesures régionales pour réduire la pollution atmosphérique

44. Les pays dont la situation géographique et le degré de développement sont semblables et qui sont confrontés aux mêmes problèmes de pollution atmosphérique seront mieux à même de mener des actions communes. En se concertant à l'échelle régionale, ils pourront mieux y faire face.

45. Il serait bon de répercuter les coûts réels des transports qui ne sont pas respectueux de l'environnement. Les véhicules, en raison de leurs émissions, sont à l'origine d'une grande partie de la pollution de l'air. Il conviendrait de prendre des mesures financières pour promouvoir les transports publics, la baisse de la consommation d'essence, le covoiturage et les coopératives d'autopartage.

F. Questions intersectorielles

46. Il importe de fixer des objectifs mesurables et des échéanciers. La réalisation des objectifs passe par la coopération entre toutes les parties prenantes, mais il faut souligner aussi la responsabilité des pouvoirs publics.

47. Les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé devraient promouvoir très ambitieusement la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Cette décennie constitue une excellente occasion d'intégrer les principes et pratiques du développement durable à l'échelle mondiale. Compte tenu du rôle qu'elle pourrait jouer pour faire évoluer les mentalités, les jeunes insistent pour que la Commission du développement durable lui fasse une large place lors de sa quinzième session.

48. Il conviendrait de faciliter l'intégration de délégués de la jeunesse dans le processus de prise de décisions à l'échelon international. Les pouvoirs publics doivent respecter l'engagement qu'ils ont pris d'y associer des représentants des jeunes (voir résolution 60/2).

III. Peuples autochtones¹

49. Les peuples autochtones peuvent apporter une contribution importante à la définition des politiques et à la mise en œuvre de solutions s'agissant de l'énergie et du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Ce sont eux qui sont les plus touchés par ces phénomènes mais ils peuvent aussi trouver des solutions.

50. Une convergence se dessine aujourd'hui entre les savoirs traditionnels et la manière scientifique moderne d'appréhender les difficultés à surmonter et les voies à suivre pour parvenir au développement durable. L'extraction de ressources, la production de déchets et les niveaux de consommation des sociétés modernes sont incompatibles avec un développement durable; il faut se tourner vers des énergies à faible teneur en carbone, mettre en œuvre des programmes de maîtrise de l'énergie et d'économies d'énergie et lancer des initiatives pour faire reculer la consommation.

51. La plupart des grandes réalisations de l'homme ont eu pour cadre des sociétés qui faisaient peu appel au pétrole, au gaz ou au charbon. Ce sont les pays riches – et minoritaires – de ce monde qui depuis relativement peu de temps sont tributaires des

¹ Les actions prioritaires à mener selon les peuples autochtones, présentées à la quinzième session de la Commission du développement durable, ont été définies par : l'African Indigenous Women Network/Indigenous Information Network, le Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques, le Centre néerlandais pour les peuples autochtones, le Conseil international des traités indiens, le Réseau pour la défense de l'environnement, Tewa Women United et Tuvauatu Komiuniti.

carbones fossiles. Il est possible de faire face à cette dépendance et de la surmonter en faisant preuve d'équité au niveau de la prise de décisions, en innovant sur le plan social et technologique et en respectant des valeurs écologiques telles que le principe de précaution et en prenant soin de la terre.

52. La Commission du développement durable doit, à sa quinzième session, être un exemple en matière de direction, de gouvernance intégrée sur ces thèmes, reposant sur l'équilibre social et écologique et la justice. L'efficacité de l'action des pouvoirs publics dépend de l'existence de cadres politiques et réglementaires efficaces, de la façon dont les entreprises assument leurs responsabilités pour ce qui est des répercussions sociales et environnementales de leurs activités, d'un processus de prise de décisions faisant appel à la participation qui accorde une grande importance aux contributions essentielles des grands groupes et du respect des droits de l'homme.

53. En 2006, l'Organisation des Nations Unies a fait un pas important dans l'application du chapitre 26 d'Action 21, lorsque le Conseil des droits de l'homme a approuvé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui est ainsi devenue la norme minimale à appliquer pour faire valoir les droits des peuples autochtones et assurer leur bien-être. La Commission du développement durable, à sa quinzième session, doit défendre les droits des peuples autochtones, ainsi reconnus, à disposer d'eux-mêmes et à se développer de manière durable, à ouvrir le contrôle de leurs terres, territoires et ressources, à préserver leur vie culturelle et leurs lois coutumières, à donner leur consentement préalable, libre et éclairé à l'ensemble des politiques, programmes et projets les concernant.

54. Tout partenariat avec les peuples autochtones en matière d'énergie et de développement durable, de développement industriel, de pollution atmosphérique et de changements climatiques doit reposer sur le respect de leur identité. Leurs territoires ne sont pas des réserves utilisables par des techniques désuètes à forte intensité de carbone. De ce point de vue, le capital de départ du développement n'est autre que le patrimoine culturel et social des peuples autochtones, enrichi par des mécanismes, technologies et ressources vus dans une perspective nouvelle.

55. La Commission du développement durable doit prendre des mesures pour améliorer les travaux de recherche-développement concernant les méthodes et technologies permettant d'aborder les multiples impacts et objectifs figurant dans le module thématique. Il faut examiner les données ventilées et les indicateurs concernant les peuples autochtones ou en élaborer, en étroite collaboration avec les peuples autochtones à toutes les étapes du processus.

Développement industriel et pollution atmosphérique et de l'air

56. La Commission doit promouvoir :

a) La chimie douce, c'est-à-dire la conception de produits et de processus chimiques naturels qui réduisent ou éliminent l'utilisation et la production de substances dangereuses;

b) L'industrie douce, c'est-à-dire la mise au point et la commercialisation de processus industriels décentralisés qui sont économiquement réalistes et réduisent les risques pour la santé humaine et l'environnement;

c) La stratégie du zéro déchet, c'est-à-dire l'optimisation des efforts actuels de recyclage et de réutilisation, tout en veillant à ce que les produits soient conçus dans le respect de la nature et de l'environnement et puissent être réparés, réutilisés ou recyclés;

d) La production propre, c'est-à-dire l'application et l'évaluation constantes des principes de précaution, de prévention, de démocratie et de responsabilité du producteur quant aux effets résultant des processus de production et des produits.

L'énergie au service du développement durable

57. La Commission doit encourager :

a) L'élaboration et l'exécution de stratégies de réduction concrètes et vérifiables permettant de progresser vers l'élimination des émissions de combustibles fossiles;

b) L'accélération par les gouvernements de la mise au point conjointe, de la diffusion et de l'application de technologies locales moins onéreuses et plus propres liées au rendement énergétique et à la conservation de l'énergie. Les peuples autochtones des pays en développement et des pays développés promeuvent l'utilisation des sources d'énergie renouvelables pour répondre aux besoins en énergie de leurs communautés locales et étudient la possibilité de devenir des fournisseurs d'énergie ouverts aux techniques de substitution;

c) Le renoncement progressif à l'énergie nucléaire et la réorientation des subventions vers la recherche, la mise au point et la diffusion de technologies propres liées à l'énergie renouvelable. L'énergie nucléaire n'est ni propre ni renouvelable. Les incidences néfastes des retombées radioactives doivent faire l'objet d'enquêtes et les communautés touchées doivent être indemnisées;

d) La mise en place de mécanismes internationaux faisant appel aux savoirs autochtones pour étayer le renforcement des capacités, les mécanismes financiers et l'échange de technologies avec les peuples autochtones afin de continuer à mettre au point des énergies de substitution propres;

e) La mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale sur les barrages dans les processus nationaux de planification de l'énergie, notamment en remédiant aux séquelles des répercussions sociales et environnementales liées aux grands barrages et en indemnisant les communautés touchées.

Changement climatique

58. La Commission doit reconnaître :

a) Qu'aucune solution au changement climatique ne peut et ne doit être distinguée des questions liées à la justice sociale et environnementale. Les superpuissances économiques ont aussi bien réussi leur occupation disproportionnée de l'atmosphère par les émissions de carbone qu'elles ont réussi leur occupation coloniale de la terre. Une minorité industrialisée, qui est l'expression des inégalités au niveau mondial, surexploite la capacité de la Terre à purger l'atmosphère de la présence excessive de carbone et d'autres gaz à effet de serre;

b) Que le ralentissement du changement climatique exige le ralentissement et l'arrêt de l'extraction de combustibles fossiles et de l'augmentation de la

libération de gaz carbonique dans l'atmosphère. Les mouvements sociaux et les communautés autochtones qui luttent pour préserver les pratiques coutumières relatives à l'utilisation des sols s'intéressent aussi aux problèmes posés par l'essartage, l'extraction des combustibles fossiles, l'exploitation commerciale du bois, l'agriculture intensive à fort apport d'intrants et le transport de vivres sur de longues distances, qui déstabilisent le climat;

c) Que les politiques actuelles d'échanges de droits d'émission de carbone, dans la pratique, sont propices à la poursuite de l'exploitation de ce combustible. En outre, les nouvelles plantations arboricoles, que l'on présente comme un moyen d'atténuer les conséquences de la pollution accrue par le dioxyde de carbone, poussent souvent les habitants à quitter leurs terres traditionnelles, et détruisent la diversité biologique;

d) Que la participation pleine et effective des peuples autochtones aux évaluations des impacts climatiques devrait tenir compte des modes d'acquisition des connaissances, de la culture, des valeurs sociales, de la langue, de la spiritualité et des écosystèmes autochtones;

e) Que les systèmes technocratiques de gestion de l'environnement doivent être changés de manière à promouvoir le sens de la responsabilité, la transparence et le débat démocratique ainsi que la participation des communautés autochtones et locales à l'élaboration de solutions relatives au climat;

f) Que la mise en œuvre et la promotion de modèles de partenariats entre peuples autochtones et État, tel que le Conseil de l'Arctique, intégrant des approches écosystémiques, la mise en parallèle des connaissances traditionnelles et scientifiques et les plans d'exécution locaux, nationaux et régionaux, ainsi que de véritables partenariats entre les États et les peuples autochtones, devraient devenir un modèle de pratique courante. De tels modèles de partenariats peuvent être reproduits pour répondre aux problèmes environnementaux et climatiques qui touchent les îles, les zones arides et les écosystèmes forestiers et montagneux.

IV. Organisations non gouvernementales

Un nouveau paradigme

59. La dépendance mondiale absolue vis-à-vis des combustibles fossiles et les modes de consommation non durables rendront impossible la progression de la promotion du développement durable dans les quatre domaines thématiques couverts par le cycle actuel des travaux de la Commission du développement durable, à savoir : l'énergie au service du développement durable, le changement climatique, la pollution atmosphérique et le développement industriel. La combustion des carburants fossiles est l'un des facteurs importants à l'origine du changement climatique et de la pollution atmosphérique. La dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles est également responsable de l'accroissement de la dette extérieure des pays les moins avancés. Le manque d'accès à des services énergétiques modernes décentralisés et l'appui insuffisant en faveur des énergies renouvelables constituent un obstacle majeur à un développement juste et durable, notamment industriel.

60. Sur la base du principe de précaution, et pour promouvoir le développement durable, protéger l'environnement et favoriser la justice sociale, les mesures énoncées ci-après s'imposent.

Dans le domaine de l'énergie au service du développement durable

61. Pour parvenir à un véritable développement durable, il faut assurer un passage juste des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire aux énergies de substitution renouvelables, tenant compte de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie.

62. Il faut instaurer un accès équitable et juste aux services énergétiques afin de répondre aux besoins de base, et élaborer des politiques énergétiques accompagnées d'objectifs assortis de délais précis et d'engagements, intégrées aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux stratégies nationales de développement durable, privilégiant les pauvres afin d'assurer les meilleurs résultats et d'institutionnaliser la participation des citoyens pour répondre aux besoins de la société et des entreprises d'une manière durable.

63. Il faut transférer vers les pays qui en ont besoin les techniques énergétiques existantes et nouvelles, en excluant les techniques nucléaires dangereuses, tout en respectant ou en renforçant les capacités et la culture locales et régionales.

64. Il faut immédiatement passer du financement et de l'investissement en faveur de l'énergie au retrait progressif des subventions accordées aux secteurs des combustibles fossiles et du nucléaire, afin de rétablir l'équilibre. Les subventions font gravement obstacle au développement durable et devraient donc être réorientées vers le financement de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, y compris l'accès des pauvres à l'énergie.

65. Il faut élaborer une stratégie détaillée relative au financement, en réorientant l'action des institutions financières de développement et leurs fonds vers l'énergie durable, y compris en renforçant le microfinancement en faveur des nouvelles énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

66. Il faudrait recenser les organismes de crédit à l'exportation qui financent la promotion de la production d'énergie fossile, nucléaire et hydraulique qui, entre autres choses, n'est pas conforme aux recommandations de la Commission mondiale sur les barrages, et leur retirer progressivement tout appui d'ici à 2008. Les institutions financières de développement devraient toutes recevoir l'ordre d'agir de même.

67. Il faut stopper l'expansion des installations nucléaires, qui ne sont ni sûres ni rationnelles sur les plans environnemental et économique.

68. Il faut définir des critères de durabilité pour la production et la consommation d'énergie, y compris l'utilisation de la bioénergie, afin d'éviter les incidences négatives sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la biodiversité, et de clore le fossé qui sépare les nantis des laissés-pour-compte.

Dans le domaine du développement industriel

69. Il faut souligner que le développement industriel ne mène pas automatiquement au développement durable et à la réduction de la pauvreté, mais que les normes de production et de consommation durables doivent être la base sur laquelle reposent toutes les industries. Elles doivent tenir compte des capacités

limites de la planète, répartir équitablement le poids de l'impact écologique et intégrer les coûts externes, en respectant le principe du pollueur payeur.

70. Il faut encourager l'établissement de rapports sur la durabilité au sein du secteur privé, en élaborant des indicateurs clairs de suivi et d'orientation du développement industriel durable. Toutes les grandes entreprises devraient utiliser les principes de la responsabilité des sociétés et de leur obligation de rendre des comptes pour assurer la liberté de communication et la transparence, et pour ce qui est de l'appropriation et de la prise de décisions.

71. Il faut mettre en place des chaînes de production et de consommation courtes afin d'éviter des acheminements inutiles, avec une valeur ajoutée pour le fabricant.

72. Il faut parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg en veillant à ce que les avantages du développement industriel dans le Sud restent dans le Sud et en évitant à tout prix les conséquences négatives (pollution, déversement de déchets, faibles salaires et mauvaises conditions de travail, par exemple). Le développement industriel dans les pays plus riches ne peut reposer sur l'exploitation des pays plus pauvres.

Dans le domaine de la pollution de l'air et de la pollution atmosphérique

73. Les modes de transport public moins polluants doivent être promus. Les véhicules, en particulier ceux qui utilisent des moteurs diesel, sont la principale cause de la pollution atmosphérique urbaine. Les villes qui ont pris des décisions majeures pour réduire la pollution atmosphérique liée aux transports ont introduit des mesures novatrices, en imposant par exemple le remplacement du diesel par du gaz naturel comprimé, en instituant une taxe d'embouteillage ou en proposant d'autres modes de transport.

74. Il faut élaborer une politique de santé/environnement relative à la pureté de l'air intérieur. Les mesures prises à cet égard doivent inclure l'accès à des installations peu onéreuses, plus propres et respectueuses de l'environnement pour la cuisine et le chauffage tels que les fours à biomasse, les cuiseurs à biogaz ou les cuiseurs solaires, qui sont plus efficaces, ne dégagent pas de fumée et utilisent des combustibles moins polluants. Ces mesures devraient en outre promouvoir des techniques simples permettant une meilleure ventilation de la fumée dégagée par les foyers à l'intérieur des bâtiments. Il conviendrait en outre de faire appel aux études d'impact sur l'environnement et la société lorsque l'on encourage le recours à ces techniques.

75. Il faut rendre accessibles les techniques appropriées pour réduire la fréquence de l'incinération des déchets sur les tas d'ordures locaux et sur les sites de décharge nationaux, et l'incinération des déchets dégageant des fumées toxiques doit être interdite par la loi.

Dans le domaine du changement climatique

76. Tous les pays signataires du Protocole de Kyoto doivent être tenus responsables des engagements qu'ils ont pris, et refuser que les non-signataires déterminent les avancées réalisées. Il est essentiel de promouvoir les premiers avantages implicites dans le Protocole s'agissant de la transformation des systèmes énergétiques dans des domaines tels que la création d'emplois, les possibilités de

marché, la réduction des émissions et une plus grande autonomie en matière d'énergie.

77. Il faut stabiliser le climat en maintenant les changements climatiques causés par l'homme bien en deçà d'une moyenne mondiale de 2 °C. Par conséquent, aucun pays ne peut revendiquer des privilèges en matière de négociation concernant le Protocole de Kyoto au-delà de 2012, mais l'octroi de droits d'émission devrait être fondé sur des principes équitables. Il faut agir immédiatement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en respectant les impératifs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement.

78. Il faut encourager les efforts engagés par les communautés les plus vulnérables et les plus démunies pour s'adapter aux changements climatiques.

79. Il faut empêcher le transfert des coûts d'atténuation aux pays en développement par le biais du mécanisme pour un développement propre, et encourager la mise au point de projets socialement et écologiquement rationnels qui respectent la « norme idéale ».

Dans le domaine de l'interdépendance

80. Il faut parvenir à la bonne gouvernance, notamment au respect de la justice sociale, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, des institutions démocratiques et des politiques durables.

81. Il faut que les instruments financiers des gouvernements soient rendus plus efficaces eu égard à la promotion de politiques durables, notamment en mettant en œuvre les réformes budgétaires environnementales, comme suggéré dans les directives publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

82. Il faut renforcer la cohérence à l'échelle du système (à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies) et assurer la compatibilité au sein des institutions internationales conformément à l'Action 21 et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

83. Il faut inclure l'éducation en matière de développement durable dans tous les programmes, car le développement durable est impossible si les générations présentes et à venir n'y sont pas sensibilisées et associées.

V. Autorités locales

84. Les autorités locales continuent de démontrer leur aptitude à diriger et leur attachement au développement durable à l'échelle locale. Les villes, qui abritent désormais plus de la moitié de la population mondiale, peuvent agir sur les principales sources de pollution de l'air et de production de gaz à effet de serre qui sont la consommation d'énergie, les transports et les déchets.

85. Les autorités locales jouent un rôle décisif dans la réalisation des priorités nationales dans tous les domaines thématiques, en particulier en ce qui concerne la pollution de l'air/de l'atmosphère et le changement climatique. En réalité, les responsables municipaux ont l'extraordinaire capacité d'inverser la tendance actuelle du changement climatique grâce aux mesures et décisions à l'échelle locale

qui permettront d'atteindre, voire de dépasser les objectifs fixés par les autorités infranationales et nationales.

86. Véritablement encouragées et appuyées, les initiatives émanant des villes peuvent faire évoluer positivement la tendance actuelle du changement climatique. Les autorités locales continuent de faire la preuve que l'action locale se fait sentir à l'échelle mondiale.

Défis à relever

87. Les autorités locales reconnaissent que les incidences du changement climatique constituent des menaces pour la santé et la sécurité publiques et pour les économies locales. Ce ne sont plus la politique et la science qui les empêchent de prendre des mesures face au changement climatique, mais plutôt le manque de ressources et de capacités.

88. Les autorités locales manquent de moyens financiers pour intégrer les objectifs de développement à long terme dans la planification et la mise en place d'infrastructures et de services municipaux.

89. Les défis à relever dans le domaine du changement climatique et du développement durable s'inscrivent dans le long terme et dépassent le mandat politique limité de la plupart des autorités locales. Pour intégrer correctement le développement durable au niveau local, il faut institutionnaliser de nouveaux concepts et pratiques et transcender la rotation du personnel.

90. La dépendance à l'égard de l'automobile impose un lourd fardeau aux autorités locales. Les recettes liées aux véhicules couvrant moins de la moitié des dépenses engagées au titre des infrastructures, de l'entretien et des services, les autorités locales subventionnent généralement le déficit.

91. Les autorités locales n'exercent aucun pouvoir législatif sur les mesures concernant le rendement des véhicules, qui sont traditionnellement prises au niveau national, ce qui a des incidences négatives sur la qualité de l'air au niveau local.

Stratégies et programmes

92. Les autorités locales ont fait la preuve que les politiques liées au changement climatique offrent des possibilités économiques. Il faut permettre aux autorités locales, dans les instances nationales et internationales, d'enterrer le mythe du préjudice économique et, enfin, d'orienter l'élaboration des politiques nationales et internationales et d'influer sur elles.

93. La communauté internationale doit fournir aux autorités locales un soutien budgétaire et technique supplémentaire et un financement incitatif afin de promouvoir l'efficacité énergétique et les politiques d'achat favorisant la durabilité. Elle doit également adopter des techniques de planification et de gestion des risques intégrées, de façon à intervenir plus efficacement, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en voie d'industrialisation rapide.

94. Les autorités locales devraient avoir accès à un appui et à des incitations d'ordre financier aux fins des politiques liées, par exemple, à la production d'énergie propre.

Renforcement des capacités

95. Il faudrait soutenir et promouvoir les programmes efficaces, tels que les campagnes « Villes pour la protection climatique » et « Pouvoirs locaux en faveur de la durabilité » (qui mène avec plus de 680 autorités locales une action concertée sur le changement climatique) ou le programme de partenariat des communautés et des villes résistantes, axés sur l'adaptation, lancés par le Conseil international pour les initiatives écologiques locales, et d'autres programmes, en particulier ceux qui encouragent les échanges Nord-Nord et Sud-Sud entre les autorités locales et les communautés. Les autorités locales qui participent à la campagne « Villes pour la protection climatique », prises dans leur ensemble, sont à l'origine d'environ 15 % des émissions anthropiques de dioxyde de carbone.

96. Grâce aux activités d'achat favorisant la durabilité, les autorités locales peuvent aider à stimuler la production durable. Le pouvoir d'achat des autorités locales peut accélérer l'application et l'accessibilité sur le marché des techniques non polluantes, y compris les options offertes par les énergies renouvelables.

97. Les législations nationales devraient accorder suffisamment d'autonomie aux autorités locales pour parvenir aux objectifs de développement au niveau local et aux objectifs nationaux, permettant ainsi une véritable décentralisation.

98. Les autorités locales doivent être pleinement associées à la prise de décisions stratégiques sur le développement durable et le changement climatique.

Mesures spécifiques

99. Il faudrait encourager la microgénération et la production décentralisée d'énergie en planifiant efficacement et en promouvant la production locale d'énergie.

100. Les autorités locales devraient avoir la possibilité de participer aux échanges de droits d'émission suivant l'évolution des systèmes d'échange nationaux et internationaux.

101. Les autorités locales, en particulier dans les pays en développement, devraient avoir accès au fond spécial créé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour financer la mise en œuvre des activités d'adaptation.

102. Il est nécessaire d'améliorer les normes nationales relatives au rendement des véhicules et d'investir dans des combustibles et des véhicules moins polluants.

103. Il est essentiel de décentraliser à la fois les pouvoirs de réglementation (instances habilitées à faire appliquer les directives et les politiques locales et à générer des recettes grâce à l'impôt et aux taxes) et les ressources (financement et capacités techniques, administratives et en matière de gouvernance).

VI. Travailleurs et syndicats

104. À sa quatorzième session, la Commission du développement durable a soulevé des préoccupations importantes liées aux syndicats, comme la participation des travailleurs, leur formation et leur éducation, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, et les normes du travail adoptées par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

105. Les moyens d'action envisagés par la Commission du développement durable durant sa quinzième session devraient inclure les propositions issues de sa quatorzième session :

a) Mesures de promotion de l'emploi reposant sur la réduction de la pollution, la planification industrielle, les transports, l'efficacité énergétique et l'accès aux possibilités;

b) Formation professionnelle et éducation des travailleurs, l'accent étant mis sur les aspects sociaux et environnementaux, la consommation propice à la durabilité, la production axée sur l'innovation technologique et le rendement des ressources;

c) Reconnaissance et promotion de la participation des travailleurs.

106. La Commission du développement durable n'a toutefois pas abordé, à sa quatorzième session, la question des conséquences de la privatisation et des méthodes de recouvrement intégral. Pour que l'énergie devienne un moteur du développement durable, des mesures doivent être prises afin que les services publics soient transparents, sous maîtrise locale et à caractère participatif.

L'énergie au service du développement durable

Premier défi

Fournir à tous une énergie propice à la durabilité

107. **Il faut revaloriser et définir les nouveaux rôles confiés aux services publics** de manière à élargir l'accès offert aux groupes démunis et vulnérables.

108. **Il faut mettre fin à la promotion de la privatisation.** Les institutions internationales et régionales de financement doivent éliminer la privatisation des services publics des conditions déterminant l'octroi de prêts. Les services publics essentiels doivent être exclus des discussions relatives à l'Accord général sur le commerce des services du fait qu'ils ne peuvent pas être considérés comme des produits de base.

109. **Il faut promouvoir les politiques de rémunération** afin de remédier aux effets distributifs négatifs du financement privé des services (redevances, taxes spéciales et autres instruments financiers, par exemple).

110. **Il faudrait intégrer des impératifs liés à la gouvernance dans les politiques énergétiques.** La gestion et la distribution de l'énergie doivent être sous maîtrise locale, transparentes, responsables et participatives, respecter les lois et politiques locales et ne pas aller à l'encontre des normes sociales ou environnementales internationales.

111. **Il faudrait promouvoir les partenariats avec les services publics et entre eux.** Les initiatives en place ont permis d'améliorer la gestion et le fonctionnement des services publics.

Deuxième défi

Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie

112. **Il faudrait instituer des impératifs en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie grâce à la planification urbaine et aux études et plans industriels et,**

par exemple, concevoir des bâtiments et des systèmes de chauffage à meilleur rendement énergétique, moderniser les bâtiments existants (isolation des murs et des toits à l'aide de laine de verre ou de roche, remplacement des fenêtres, installation de thermostats sur tous les appareils de chauffage des espaces), et veiller à ce que l'amiante utilisée par le passé soit traitée de la manière appropriée et à ce qu'il n'en soit plus fait usage du tout.

113. Il faudrait encourager les approches associant syndicats et employeurs s'agissant de la définition des objectifs, du suivi de leur réalisation et de l'établissement de rapports à cet égard, ainsi que de l'introduction de changements grâce à des évaluations du lieu de travail et des modèles d'audit.

114. Il faudrait économiser l'énergie en gérant la demande, grâce à une plus large utilisation des transports en commun et à la mise en place de services énergétiques tels que la modernisation des systèmes d'éclairage et l'adaptation antipollution des habitations.

115. Il faudrait aligner les synergies sur les défis en matière de réduction de la pollution de l'air, énumérés aux paragraphes 134 à 138 (voir ci-dessous).

Troisième défi

Tirer parti des possibilités d'emploi offertes par le passage à l'énergie durable

116. Il faudrait investir dans un ensemble varié de sources d'énergie non polluantes, « vertes » et favorisant la durabilité, notamment l'énergie éolienne et solaire et certaines formes d'énergie de la biomasse, l'énergie de la houle, l'énergie des microsystèmes hydrauliques et, en particulier durant la période de transition, les techniques moins polluantes d'utilisation du charbon, les véhicules à technologie avancée et le gaz naturel.

117. Il faudrait tirer parti des possibilités d'emploi offertes par les nouvelles technologies, les énergies renouvelables et les activités de conservation. Rien qu'aux États-Unis d'Amérique, les sources d'énergie renouvelables pourraient générer près de 500 000 nouveaux emplois, et l'investissement dans une politique énergétique novatrice pourrait en générer plus de 3,3 millions².

118. Il faudrait élaborer des stratégies de transition en matière d'emploi pour compenser les pertes d'emploi dans les secteurs à forte consommation d'énergie, fondées sur l'indemnisation, la reconversion et l'aide sociale.

Quatrième défi

Mobiliser des ressources financières pour une énergie respectueuse de la société et de l'environnement

119. Il faudrait présenter un ensemble varié de mesures d'incitation et d'obligations réglementaires afin de réorienter l'investissement étranger direct et les autres flux d'investissement vers les sources d'énergie non polluantes et à haut rendement.

120. Il faudrait accroître la capacité d'emprunt des autorités locales en planifiant la charge de la dette et en définissant des cadres législatifs afin

² Daniel M. Kammen, Kamal Kapadia et Matthias Fripp, *Putting renewables to work: how many jobs can the clean energy industry generate?*, Rapport du Renewable and appropriate energy Laboratory, Université de Californie, Berkeley (2004).

d'améliorer la prise de décision. Le financement national devrait être encouragé de préférence aux flux imprévisibles de capitaux étrangers.

Cinquième défi

Renforcer le rôle des partenariats

121. Il faut faire appel au sens de la responsabilité et demander une évaluation plus rigoureuse des partenariats existants et à venir dans le domaine du développement durable, par le biais d'un processus de décision démocratique et d'une mise en œuvre transparente.

Développement industriel

Sixième défi

Orienter le développement industriel vers l'élimination de la pauvreté

122. Il faudrait promouvoir l'emploi décent, la création d'emplois et les programmes de perfectionnement en tant que moyens d'éliminer la pauvreté et de parvenir à la justice sociale et au développement durable.

123. Il faudrait encourager les bonnes relations entre partenaires sociaux en reconnaissant et en respectant pleinement les conventions garanties par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui lie déjà la plupart des États.

124. Il faudrait promouvoir et mieux utiliser les liens existant entre les organismes du système des Nations Unies, tels que les instruments et mesures relatifs aux politiques environnementales sociales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les programmes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatifs à la justice sociale et à la santé publique, à la salubrité de l'environnement et à l'hygiène du travail.

Septième défi

Faire en sorte que le développement industriel et la protection de l'environnement se renforcent mutuellement

125. Il faut renoncer aux choix fallacieux qui opposent le développement industriel à la protection environnementale et sociale, et faire en sorte, au contraire, qu'ils se renforcent mutuellement.

126. Il faudrait promouvoir les échanges de connaissances interrégionaux afin d'accroître l'utilisation des technologies non polluantes, efficaces et modernes.

127. Il faudrait fixer des objectifs clairs quant à l'adoption par les pays de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques selon le système général harmonisé de classification et d'étiquetage, et œuvrer avec l'OIT et l'OMS aux fins de la ratification des instruments relatifs aux produits chimiques et à la sécurité des substances chimiques et d'une interdiction totale visant l'amiante.

128. Il faudrait encourager l'évolution des accords entre syndicats et employeurs, y compris les accords collectifs et les accords-cadres, afin de promouvoir ensemble les politiques sociales et environnementales.

129. Il faudrait promouvoir les directives de l'OCDE relatives aux entreprises multinationales et la déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et les politiques sociales.

Huitième défi

Affirmer la place de la gestion rationnelle des ressources naturelles dans les politiques industrielles

130. Il faudrait promouvoir le passage d'une tendance à l'épuisement des ressources du marché global à la production et aux échanges commerciaux régionaux, sous-régionaux et locaux, de façon à éviter la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et les incidences négatives sur l'environnement.

131. Il faudrait mettre en œuvre une stratégie équitable de transition sociale pour atténuer l'impact du changement sur les travailleurs et l'industrie.

132. Il faudrait mettre en avant l'éducation et la formation aux fins de la gestion rationnelle et de la conservation des ressources, en privilégiant le lieu de travail.

133. Il faudrait associer les travailleurs, les syndicats et les employeurs aux initiatives menées sur le lieu de travail et aux approches volontaires en faveur de la protection de l'environnement, en s'inspirant des propositions énoncées dans le Programme travailleurs-employeurs de l'OCDE.

Pollution de l'air/pollution atmosphérique

Neuvième défi

Réduire la pollution de l'air

134. Il faudrait s'attaquer au problème de la pollution atmosphérique au moyen de politiques de développement industriel qui mettent l'accent sur le contrôle exercé par les pouvoirs publics, l'application des mesures et l'utilisation d'instruments financiers sûrs.

135. Il faudrait énoncer des stratégies viables en matière de mobilité, tels que les projets de transfert du lieu de travail au domicile ou la mobilité « en mission », qui sont de bons exemples d'initiatives de coopération réussies entre travailleurs et employeurs.

136. Il faudrait élaborer une politique générale en matière de transports publics.

137. Il faudrait mettre en parallèle les politiques de lutte contre la pollution de l'air et les politiques relatives à la santé publique, à la salubrité de l'environnement et à l'hygiène du travail.

138. Il faudrait instaurer une synergie avec les propositions relatives au défi de la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie (voir plus haut, par. 112 à 115).

Changement climatique

Dixième défi

Placer le changement climatique dans un cadre de développement durable

139. **Il faut fournir un appui à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et placer le changement climatique dans le contexte du développement durable** en intégrant aux politiques d'atténuation et d'adaptation la réduction de la pauvreté, la santé publique et sur le lieu de travail et les priorités liées à l'environnement.

140. **Il faudrait promouvoir la recherche sur les incidences du changement climatique sur l'emploi**, en procédant à des analyses de l'emploi par région et par secteur.

Interdépendance et questions intersectorielles

141. **Il faut renouveler les engagements pris en faveur de la production et de la consommation propices à la durabilité.**

142. **Il faudrait affiner la mesure de l'incidence de l'environnement sur la société** à l'aide d'indicateurs et en tenant compte de l'égalité des sexes dans les critères utilisés pour mesurer les progrès accomplis.

143. **Il faudrait promouvoir l'accès universel à la santé et aux services de santé.** Il faudrait lancer un appel en faveur d'une stratégie mondiale participative afin d'éradiquer le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

VII. Entreprises et industries

144. Les entreprises considèrent l'énergie aux fins du développement durable, la pollution atmosphérique et la pollution de l'air, le changement climatique et le développement industriel comme des priorités indissociables qui devraient être prises en compte de manière intégrée par les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile. Elles y contribuent de par leurs activités opérationnelles, les emplois qu'elles créent, leurs innovations, leurs investissements, le renforcement de leurs capacités et l'échange de pratiques optimales.

145. L'accès à des services énergétiques modernes est un élément clef de la lutte contre la pauvreté et de la prestation de services essentiels, notamment l'éducation, la conservation des aliments, les communications et les soins de santé. Actuellement, environ 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à des services énergétiques modernes et dépendent de sources d'énergie traditionnelles. L'accès insuffisant à l'énergie compromet le développement (y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement), nuit à la croissance économique et crée des contraintes pour l'environnement. En outre, l'initiative «Eau et assainissement, énergie, santé, agriculture et biodiversité» issue du Sommet mondial pour le développement social (SMDS) met l'accent sur la contribution de l'énergie à de nombreux objectifs liés au développement durable, concernant notamment l'accès à l'eau, l'assainissement, la santé, l'agriculture et la biodiversité.

146. Le changement climatique touche les trois piliers de la durabilité. L'action à mener devrait être envisagée dans le contexte plus vaste de la nécessité à l'échelle mondiale d'accéder à une énergie peu coûteuse pour répondre à la demande croissante, en particulier dans les pays en développement. En ce qui concerne le développement industriel, le défi qu'il faudra relever consistera à appuyer et promouvoir la croissance des entreprises dans le monde entier et à améliorer leurs résultats sur les plans économique, social et environnemental.

147. Les entrepreneurs, en tant que principaux fournisseurs, transporteurs et consommateurs d'énergie, sont l'élément central de la solution aux difficultés liées à l'énergie aux fins du développement durable. Ils contribuent par leurs investissements et leurs innovations technologiques à la découverte et à la mise en œuvre de solutions pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter. Les investisseurs étrangers et les entreprises locales sont les principaux moteurs du développement industriel, composante essentielle de l'activité et de la croissance économiques. Les entreprises jouent donc un rôle crucial dans ces trois domaines.

148. Le présent document permet de souligner le rôle et les recommandations des milieux d'affaires dans les cinq domaines prioritaires décrits ci-après.

Améliorer l'accès et répondre à la demande croissante : accroître l'offre et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie

149. Le maintien et l'augmentation de l'approvisionnement en énergie requis pour la mettre à la portée de ceux qui n'y ont pas accès et pour satisfaire la demande future, en minimisant les incidences environnementales, exigeront des investissements majeurs à long terme à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement et de consommation.

150. Toutes les sources d'énergie devraient être évaluées sur la base de leurs avantages et de leurs caractéristiques, étant donné que chacune présente des problèmes, des obstacles et des possibilités liés aux coûts, à l'efficacité, à la sûreté, aux incidences environnementales, à l'épuisement des ressources primaires et à la sécurité énergétique, notamment. Ces évaluations permettront aux pays de répondre à leurs besoins énergétiques particuliers en fonction des ressources dont ils disposent et de leurs objectifs à long terme en matière de développement.

151. Les entreprises encouragent l'utilisation rationnelle de l'énergie pour aider à réduire les coûts, la consommation et les incidences préjudiciables sur l'environnement, en particulier le changement climatique. L'utilisation rationnelle de l'énergie contribue également à la sécurité énergétique en réduisant la demande et les éventuelles pertes sur la chaîne d'approvisionnement, et en prolongeant la durabilité des ressources.

152. Les entreprises continueront de jouer un rôle dans les politiques et les approches axées sur la demande aussi bien que sur l'offre. Pour promouvoir et accroître le rendement énergétique, elles appuient les mesures suivantes :

a) Mise en place de programmes et de partenariats pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le cadre de la coopération internationale;

b) Adoption par les gouvernements, les entreprises et la société civile de stratégies d'amélioration du rendement énergétique dans le cadre de leurs activités respectives;

c) Promotion et renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie tout au long des chaînes de valeur;

d) Instauration d'un système d'incitations encourageant les initiatives en faveur de l'amélioration du rendement énergétique qui n'engendrent pas de bénéfices directs.

153. Dans le même temps, il est crucial de combiner les initiatives pour élargir l'accès.

154. Les organismes de financement, notamment la Banque mondiale et la Société financière internationale, devraient continuer d'élaborer des projets liés à l'utilisation rationnelle de l'énergie en vue de leur exécution, et les organismes du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, devraient quant à eux en promouvoir et en élargir la mise en œuvre à l'échelle mondiale.

Cadres favorables

155. Les entreprises seront le mieux à même de contribuer à une solution aux défis liés à l'énergie, au changement climatique et au développement industriel lorsque des cadres favorables seront en place.

156. Les gouvernements et les organismes donateurs devraient insister sur le fait que l'accès aux ressources financières va de pair avec la bonne gouvernance. Ils peuvent pour cela créer des conditions propices à l'investissement privé, en réduisant les risques pour les investisseurs et en offrant une aide au crédit axée sur les bourses, les prêts ou les garanties.

157. Les principales caractéristiques de cadres favorables seraient les suivantes :

- Ouverture des marchés;
- Institutions fortes et gouvernance saine;
- Gestion des risques;
- Protection de la propriété intellectuelle;
- Diligence raisonnable;
- Respect de l'état de droit et des contrats;
- Règles et règlements rationnels et cohérents fondés sur des systèmes transparents, stables, économiques et uniformément appliqués.

158. Ces cadres encourageront les investissements en faveur de l'énergie, contribuant ainsi à l'accès à l'énergie et à la sécurité énergétique. En outre, le développement industriel durable prospérera si le secteur privé bénéficie des conditions propices requises.

Investissements et financement du développement durable

159. Des investissements majeurs sont indispensables au maintien, à l'accroissement et à l'acheminement des approvisionnements énergétiques nécessaires pour répondre à la demande future de manière durable, traiter les questions liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et faire aller de l'avant le développement industriel durable. Les entreprises (en tant que principal investisseur), les autres investisseurs et les pouvoirs publics doivent collaborer et agir en partenariat pour promouvoir l'accès à l'énergie et satisfaire la demande croissante.

160. Les priorités établies et la répartition des fonds qui prévalent aujourd'hui détermineront pour des décennies les choix technologiques, infrastructurels et énergétiques qui seront faits. Les modifications des réseaux énergétiques se font lentement à cause de l'importance de la base d'investissement et des infrastructures, des longs délais de mise en œuvre et de la longue durée utile de la puissance installée et des investissements constants qui sont nécessaires pour maintenir et accroître la capacité.

161. Les gouvernements peuvent promouvoir et faciliter les investissements en faveur de l'énergie au service du développement durable en faisant appel à l'aide publique au développement, en encourageant la coopération technique et en examinant d'autres dispositifs de financement novateurs.

162. D'autres ressources financières destinées à remplacer et à étendre les infrastructures énergétiques sont indispensables. Des fonds supplémentaires doivent être versés par les donateurs et les organismes multilatéraux et par l'intermédiaire de l'investissement étranger direct, en particulier à l'intention des pays en développement.

163. Les gouvernements et les organismes donateurs sont instamment engagés à encourager les partenariats novateurs (entre les administrations locales, le secteur privé et la société civile) qui font appel à diverses sources de financement pour faire démarrer et mettre à l'épreuve des modèles où les risques sont partagés. Les organismes donateurs devraient rationaliser le processus d'octroi d'une aide publique au développement en faveur des projets et initiatives pertinents.

Recherche, développement et innovation technologique

164. Les entreprises investissent des ressources dans les progrès technologiques et la mise en œuvre de technologies faisant peu usage du carbone, renouvelables et plus efficaces. L'élaboration et l'utilisation de techniques existantes et nouvelles sont indispensables à l'amélioration de l'accès à l'énergie, à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

165. Étant donné que les innovations technologiques actuelles peuvent apporter des solutions aux défis d'aujourd'hui, toutes les sources d'énergie devraient être considérées comme des choix possibles pour répondre à la demande croissante.

166. Les gouvernements doivent encourager le développement technologique des entreprises et les activités de mise en œuvre en prenant les mesures suivantes :

- a) Financer les activités de recherche et développement directement (centres de recherche) et indirectement (universités);
- b) Appuyer les initiatives de renforcement des capacités en rationalisant les processus de coopération et de participation internationales;
- c) Encourager la recherche et développement et le transfert international de technologies en abaissant les droits de douanes, en continuant à protéger fermement les droits de propriété intellectuelle et en concluant des accords commerciaux;
- d) Créer des conditions propices à la recherche et développement en garantissant un système viable et efficace de brevets;
- e) Associer les principales parties prenantes aux travaux consacrés à la promotion des innovations et des nouvelles technologies.

Partenariats

167. Les entreprises estiment que les partenariats multipartites volontaires peuvent constituer une réponse aux défis liés à l'énergie, au changement climatique et au développement industriel. Des partenariats réussis permettent aux participants d'unir leurs forces et leurs savoir-faire pour obtenir des résultats pratiques et tangibles.

168. Les entreprises œuvrent avec leurs partenaires en vue de définir, de mettre au point, de commercialiser et de faire appliquer des technologies adaptées aux priorités, aux ressources et aux stratégies de développement de chaque pays. Elles continueront de jouer un rôle important dans la recherche de solutions, cela dans leur domaine de responsabilité, en partenariat avec d'autres parties prenantes. Les chaînes de valeur des grandes, moyennes et petites entreprises dans le contexte du développement industriel offrent de nombreuses possibilités d'alliances et de partenariats en faveur de la durabilité.

169. Les gouvernements doivent continuer d'encourager les partenariats :

- En y participant et en offrant leurs compétences, leurs ressources financières et leurs infrastructures locales;
- En mettant en place un cadre réglementaire propice.

170. Les gouvernements, les entreprises et la société civile doivent agir en partenariat pour mobiliser des ressources aux fins de la formation, mettre en commun leurs connaissances, leurs compétences et leurs technologies énergétiques plus durables, et coopérer en vue d'en accélérer la diffusion.

VIII. Milieux scientifiques et technologiques

Énergie

171. Pour répondre de manière durable aux besoins énergétiques croissants du monde, il faudra engager des efforts considérables afin d'élaborer et de mettre en œuvre des technologies énergétiques très diverses, liées notamment au rendement énergétique et à la conservation de l'énergie, aux systèmes modernes d'énergie

renouvelable, au charbon épuré et à d'autres combustibles fossiles, aux techniques de piégeage du charbon et aux systèmes d'énergie nucléaires sécurisés. Les décisions relatives à l'utilisation de toute technologie énergétique doivent se fonder sur des analyses approfondies de la faisabilité technologique et économique, ainsi que sur des analyses de la viabilité à long terme et de la compatibilité avec les objectifs en matière de protection de l'environnement, de stabilité du climat, de justice sociale et de santé et de sécurité des personnes.

172. Il n'existe pas de solution uniforme permettant d'offrir à l'échelle mondiale une énergie durable. La combinaison énergétique optimale pour un endroit donné dépendra des ressources naturelles locales et du contexte socioéconomique. Dans certains cas, comme celui des populations rurales et insulaires dispersées, les systèmes décentralisés d'approvisionnement en électricité, qui reposent largement sur les technologies renouvelables modernes, seront les plus appropriés. Dans d'autres cas, comme celui des pays en développement rapide comptant une vaste population urbaine, il faudra des systèmes d'approvisionnement en électricité centralisés. En général, une grande priorité doit être accordée aux efforts visant à optimiser la conservation et le rendement de l'énergie. Dans le secteur des transports, les mesures à prendre d'urgence visent notamment à diversifier les carburants, à accroître l'utilisation de véhicules peu polluants et à mettre fortement l'accent sur les transport urbains collectifs.

173. Si les politiques gouvernementales et les incitations économiques jouent un rôle central pour ce qui est de promouvoir le passage à des systèmes énergétiques plus durables, il existe parallèlement un besoin constant d'engager des efforts déterminés en matière de recherche et de développement pour offrir au public une nouvelle génération de technologies non polluantes de chauffage et de production de carburants et d'électricité. Les initiatives dans ce domaine doivent inclure le perfectionnement des technologies existantes, la recherche de base en tant que point de départ de nouveaux progrès technologiques fondamentaux et des études à caractère social, économique et écologique permettant de mieux comprendre les facteurs qui déterminent les systèmes énergétiques et les incidences de ces derniers. Elles doivent reposer sur des partenariats entre pouvoirs publics et secteur privé, et sur la coopération internationale aux fins du partage des connaissances, de la technologie et des dépenses.

Pollution de l'air/pollution de l'atmosphère

174. La pollution de l'air, résultat des émissions provenant des centrales électriques, des moyens de transport, des processus industriels et du brûlage de la biomasse, demeure une menace grave et, dans bien des endroits, croissante, pour la santé humaine et pour les écosystèmes agricoles et naturels dont dépend la vie. Une gestion efficace de la qualité de l'air exige que tous les pays maintiennent une base scientifique et technique solide aux fins de l'évaluation de la qualité de l'air et de ses incidences, pour fixer des normes relatives aux émissions et des objectifs en matière de qualité de l'air ambiant et pour élaborer et appliquer des stratégies et des technologies de lutte contre la pollution.

175. Le fait que les incidences des émissions de polluants atmosphériques puissent s'étendre bien au-delà des frontières nationales est une motivation inhérente pour une forte coopération internationale en vue de traiter cette question. Il faudrait

donner une priorité importante à la mise en commun par tous les pays des outils d'observation et de modélisation de pointe et des technologies liées à la prévention et à la maîtrise de la pollution.

Changement climatique

176. Il est fait état dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat du vaste consensus scientifique international quant au changement climatique. Le quatrième rapport d'évaluation (2007) établi par le Groupe d'experts contiendra des informations complètes et actualisées, notamment sur les mesures d'intervention possibles face au changement climatique et à ses incidences, sur la base des publications scientifiques, techniques et socioéconomiques les plus récentes.

177. Il est urgent d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les conséquences futures du changement climatique. Dans le même temps, le changement climatique étant déjà une réalité, il faut que tous les pays entreprennent de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies pour s'adapter aux conséquences de ce phénomène et en limiter les coûts socioéconomiques pour les sociétés du monde entier, mais en particulier pour celles des régions, pays et groupes socioéconomiques les plus vulnérables. La participation de groupes de parties prenantes très divers, la communauté scientifique et technique assumant pleinement le rôle qui lui incombe, sera essentielle à cet effort.

178. Il est également vital d'engager une action dans le domaine de la science. Nous devons continuer d'améliorer notre connaissance des phénomènes climatiques et terrestres, d'affiner nos outils de prévision et de réduire les incertitudes quant aux prévisions relatives au climat futur et à ses conséquences, notamment au niveau régional. À cet égard, les actions prioritaires pour les années à venir portent sur les aspects suivants :

a) Les pays doivent renforcer les observations à long terme des phénomènes terrestres et climatiques, rendant ainsi pleinement opérationnels les systèmes mondiaux d'observation de l'environnement, notamment le Système mondial d'observation du climat, et permettant la mise en place du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre;

b) Les pays doivent poursuivre vigoureusement la recherche relative au changement climatique, notamment dans le cadre du Programme mondial de recherches sur le climat et des programmes de recherche sur l'évolution de l'environnement mondial qui s'y rapportent;

c) Les organismes nationaux et internationaux de financement de la recherche doivent appuyer les activités interdisciplinaires touchant les sciences naturelles, sociales et économiques, afin de mieux connaître et comprendre les incidences et les vulnérabilités écologiques et socioéconomiques et d'être mieux à même d'élaborer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

Éducation, formation et renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la science et des techniques

179. Pour mettre au point des systèmes énergétiques durables, atténuer les changements climatiques et s'y adapter, réduire la pollution atmosphérique et promouvoir un développement industriel durable, il est primordial de mettre en place, aux niveaux national, régional et mondial, des systèmes scientifiques et techniques solides. Une action intensive devra être engagée pour constituer la masse critique nécessaire en termes de capacités scientifiques et techniques dans toutes les régions du monde.

180. Le fossé scientifique et technique entre le nord et le sud continue de se creuser. Il faut consentir des investissements bien plus importants dans les pays en développement en faveur de l'enseignement supérieur et de la formation et pour renforcer les compétences et les infrastructures dans les domaines de la science, des techniques et de l'ingénierie (instituts de recherche, laboratoires et matériel approprié par exemple) nécessaires à la mise au point, à l'adaptation, à l'application et au maintien des technologies correspondant aux besoins. Les donateurs bilatéraux et les mécanismes internationaux de financement devraient inscrire parmi leurs priorités le renforcement des capacités dans les domaines scientifiques et techniques. La coopération sud-sud entre pays et régions doit également recevoir une attention accrue, car elle est un moyen efficace et rentable de renforcer les capacités.

181. Les besoins en matière de renforcement des capacités scientifiques et technologiques liées aux changements climatiques ont également été établis par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les gouvernements devraient accroître le soutien à la mise en œuvre de telles initiatives. De la même manière, les gouvernements et tous les grands groupes devraient faire de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) un instrument aux fins de l'amélioration de l'enseignement axé sur les questions touchant le changement climatique, l'énergie et la pollution de l'air dans le contexte du développement durable.

IX. Agriculteurs

Agriculture et changement climatique

182. L'agriculture est un secteur qui à la fois subit les conséquences du changement climatique et offre d'immenses possibilités s'agissant de trouver des solutions afin d'en atténuer les effets et de s'y adapter. Le rôle de l'agriculture et des organisations d'agriculteurs est important et doit donc être attesté et reconnu.

183. Les coûts liés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets représentent une charge pour les agriculteurs, et doivent être répartis entre toutes les parties prenantes.

Politiques nationales : dissocier le développement économique de la dégradation de l'environnement

184. Les organisations d'agriculteurs doivent participer à la prise de décisions concernant le changement climatique par l'intermédiaire de commissions multipartites de suivi créées à cet effet.

185. Les autorités nationales devraient engager une réforme des politiques, et en particulier :

a) Veiller à ce que les crédits de carbone institués par un changement des pratiques agricoles soient attribués et versés aux agriculteurs, ce qui constituerait pour eux une autre source de revenus tout en encourageant les bonnes pratiques agricoles;

b) Intégrer les politiques concernant l'agriculture et le changement climatique dans des cadres plus vastes et d'autres secteurs de planification, comme l'énergie, et veiller aussi à assurer la cohérence avec d'autres politiques sectorielles publiques;

c) Prendre nécessairement en compte la variabilité du climat dans les politiques agricoles. Les pays doivent énoncer une stratégie nationale claire et budgétiser les pertes financières résultant des phénomènes climatiques qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire. Les consultations avec les agriculteurs permettront de prévoir leurs besoins et faciliteront l'exécution de programmes destinés à y répondre.

d) Répondre aux besoins des zones rurales, surtout dans les pays en développement, tout en assurant la promotion de l'égalité des sexes. Les agriculteurs démunis doivent diversifier leurs sources d'assurance pour se mettre financièrement à l'abri des catastrophes liées au climat, grâce aux obligations internationales émises au titre des catastrophes, à des contrats d'assurances contre les intempéries et à des fonds de prévoyance garantissant l'assurance récolte.

Encourager les initiatives menées par les agriculteurs

186. Il faut appuyer les efforts engagés par les agriculteurs pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter au moyen de pratiques durables de gestion agricole, telles que l'agriculture de conservation, l'assolement et la lutte intégrée contre les nuisibles. La difficulté pour les agriculteurs consiste à les mettre en évidence et à mettre en avant les principaux domaines d'action.

Partenariats entre agriculteurs et chercheurs

187. Des études régionales sur les incidences possibles du changement climatique sur l'agriculture sont nécessaires, de même que des informations à caractère spécialement agricole relatives au changement climatique, des programmes de formation à l'intention des agriculteurs destinés à recenser les pratiques optimales et à les faire appliquer plus largement, des projets de recherche consacrés aux techniques d'exploitation de l'énergie dans les exploitations agricoles et des technologies liées aux systèmes d'alerte rapide.

Mobilisation internationale

188. Les mesures liées au changement climatique devraient être intégrées aux programmes des organismes de développement et dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

189. Bien qu'il existe des mécanismes de financement, des améliorations s'imposent :

a) Les organisations d'agriculteurs devraient avoir directement accès aux fonds liés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

b) Le Fonds pour les pays les moins avancés devrait servir de mécanisme de financement pour les questions d'adaptation au changement climatique;

c) Les fonds disponibles pour d'autres accords multilatéraux sur l'environnement devraient servir à financer les initiatives en matière d'atténuation et d'adaptation;

d) Le mécanisme pour un développement propre pourrait offrir des incitations supplémentaires concernant les possibilités de transfert de technologies liées à l'énergie.

Agriculture et énergie durable

190. L'utilisation accrue de l'énergie renouvelable aura une incidence majeure sur l'agriculture. Cela concerne les politiques suivies par les gouvernements, les institutions et les organisations, et un climat stable propice aux investissements est nécessaire pour tirer parti de ce potentiel.

191. Les agriculteurs veulent devenir des fournisseurs de produits à valeur ajoutée plutôt que des producteurs de matière brute et des acheteurs d'énergie. Il est donc essentiel de leur donner la prérogative et de les encourager afin de garantir l'accroissement de leurs revenus et d'éviter que tous les avantages n'aillent aux grandes entreprises de bioénergie.

Rôle des pouvoirs publics

192. Pour accroître la production d'énergie durable dans le secteur agricole, les pouvoirs publics doivent se doter de politiques tournées vers l'avenir, tenant compte des priorités suivantes pour les agriculteurs :

a) Rendre compétitifs le coût des technologies liées à l'énergie durable;

b) Assurer un accès aux fonds nécessaires;

c) Minimiser les risques.

Rationaliser les politiques énergétiques

193. Les pouvoirs publics doivent intégrer les objectifs de développement durable dans toutes les politiques. L'énergie intéresse de nombreux secteurs de l'économie (développement rural et agricole, aménagement du territoire etc.).

Créer des conditions propices

194. Les politiques et réglementations relatives à la bioénergie devraient refléter les intérêts des agriculteurs dans les zones rurales.

195. Il faut promouvoir les modèles de gestion qui visent à réduire les coûts de production tout en encourageant les pratiques respectueuses de l'environnement.

Élaborer une stratégie liée à l'ensemble de la chaîne de valeur en faveur des agriculteurs

196. Les agriculteurs ont besoin d'une stratégie qui englobe les incitations fiscales pour encourager l'investissement, les incitations offertes aux installations de transformation, l'élaboration de normes de qualité et la vente directe de bioénergie aux consommateurs. Des partenariats doivent s'instaurer avec les parties prenantes, en particulier les détaillants, les institutions financières et les coopératives, afin d'encourager les producteurs de base à investir et à s'investir; avec le secteur des entreprises, pour fournir un appui technique à l'amélioration des compétences commerciales des producteurs; et avec les instituts de recherche, pour élaborer de nouvelles techniques de transformation et des variétés de cultures appropriées liées à l'énergie.

Produits de base compétitifs d'origine nationale

197. Il faut énoncer une politique compétitive concernant les produits de base et les matières premières énergétiques afin d'engendrer des gains pour les agriculteurs locaux.

Appui à la recherche et développement

198. Les agriculteurs ont besoin d'une technologie à échelle réduite relative à la bioénergie. Il est nécessaire de diversifier les sources possibles de bioénergie en conduisant de sérieuses recherches fondamentales sur les nouvelles cultures énergétiques, les nouvelles variétés de culture liées à l'énergie, l'efficacité accrue de la production, l'amélioration des techniques de transformation et les cultures dont les produits ont une forte teneur en énergie et sont en même temps de grande qualité.

Mécanismes appropriés d'incitation à l'investissement des agriculteurs

199. Dans tous les pays, des systèmes d'encouragement à l'utilisation de la bioénergie ont été mis en place au moyen d'exonérations fiscales, de remises de droits et d'amortissements autorisés.

200. Il faudrait recenser les mécanismes les plus appropriés permettant d'assurer aux agriculteurs des avantages. Ces mécanismes incluraient des mesures axées sur l'élargissement de l'accès aux marchés et le financement des usines à biocombustibles afin d'accroître la participation des agriculteurs, de traiter les questions de réglementation, de réduire les risques commerciaux liés à la commercialisation de nouvelles technologies et d'instituer un système de certification des crédits carbone pour récompenser les agriculteurs.

Mise en commun des bases de données et de l'information

201. Il faut disposer de bases de données et de sites Web unifiés pour permettre aux investisseurs et aux agriculteurs d'échanger des informations et de négocier des projets.

Mécanismes participatifs

202. Avant de concevoir des instruments de promotion de la bioénergie, il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie et coordonnée de la situation en faisant appel à une commission réunissant les parties prenantes.

Organisations d'agriculteurs et services de vulgarisation

203. Les organisations d'agriculteurs ont un rôle à jouer dans la fourniture de services de vulgarisation et le transfert de technologies à leurs membres, en appuyant la formation dans le domaine de la production bioénergétique, en organisant des réunions d'information, en faisant appel à des conseillers en agriculture locaux et en recensant les services consultatifs spécialisés.

204. Le grand intérêt que l'on prête actuellement à la mise au point de bioénergies pourrait avoir pour résultat des possibilités de revenus pour les agriculteurs. Si ces derniers devaient bénéficier de cette évolution, une analyse et une planification soigneuses seront alors nécessaires avant de s'engager dans des programmes bioénergétiques. La bioénergie peut constituer une meilleure option que les combustibles fossiles, synonyme d'avantages pour l'environnement et de débouchés économiques pour les agriculteurs : c'est là une bonne raison de s'employer avec toutes les parties prenantes à énoncer des stratégies rationnelles.
